



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 7 septembre 2021, à 19 h 32, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher	conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard	conseiller siège n° 2
M. Christian Girardin	conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand	conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen	conseiller siège n° 6

Monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

Monsieur le conseiller Simon Lauzière est absent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 32.

240-09-2021 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Suzanne Dandurand
Appuyé par Monsieur Christian Girardin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

- 1- **Ouverture de la séance**
- 2- **Adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2021
- 4- **Communiqués et correspondances**
- 5- **Administration et finances**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus
 - 5.2 Embauche - Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
 - 5.3 DGI - Désignation d'un représentant auprès de Revenu Québec
 - 5.4 DGI - Autorisation Signatures - Chèques et autres
 - 5.5 Organisme P'tites boîtes à lunch - Don
 - 5.6 Politique concernant l'engagement envers les aînés (MADA)
 - 5.7 Embauche – Directeur des travaux publics
 - 5.8 Transport collectif – Entre Municipalité et Drummondville
- 6- **Sécurité publique**
 - 6.1 Rapport du directeur du service incendie
 - 6.2 Don au club social du service incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- 7- **Travaux publics**
 - 7.1 Rapport du directeur des travaux publics (non disponible)
 - 7.2 Embauche - Firme WaterOClean - Travaux d'asphaltage et d'égouts
 - 7.3 Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 - volet 8 : entretien des routes locales
 - 7.4 Abat-poussière 2^e passe
- 8- **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage
 - 8.2 Enlèvement et transport des matières recyclables et collecte sélective - Offre de services - Régie de gestion des matières recyclables du Bas-Saint-François
 - 8.3 Gestion des boues de fosses septiques
 - 8.4 Appui à la ville de Drummondville dans ses démarches contre le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Waste Management et la déclaration d'une zone d'intervention spéciale telle qu'envisagée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 9- **Aménagement et urbanisme**
 - 9.1 Rapport mensuel des activités - Inspection en bâtiment
 - 9.2 Demande à la CPTAQ - Machinerie Houle
- 10- **Loisirs et culture**
 - 10.1 Rapport des activités de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel
 - 10.2 Dépôt du rapport des activités du camp de jour de l'été 2021
 - 10.3 Location Centre Eugène-Caillé - Espace en mouvement
- 11- **Sujets divers et Varia**
 - 11.1 Vente de biens usagés appartenant à la Municipalité
 - 11.2 Prochaine réunion ordinaire, le 4 octobre 2021 à 19 h30
- 12- **Rapport des élus**
- 13- **Période de questions**
- 14- **Levée de la séance**

Adoptée

241-09-2021 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par Madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 2 août 2021, tel que rédigé.

Adoptée

242-09-2021 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Provencher
Appuyé par Monsieur Christian Girardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 10 août 2021, tel que rédigé.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

243-09-2021 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS D'AOÛT 2021

Il est proposé par Monsieur Christian Girardin
Appuyé par Monsieur Douglas Beard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2021, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soit accepté tel que lu et présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>348 431,68 \$</u>
Taxes 2020	800,83 \$
Taxes 2021	246 752,80 \$
Revenus d'intérêts	889,45 \$
Subvention AIRRL 2020	18 365,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	1 160,89 \$
Mutations immobilières	2 243,23 \$
Entraide incendie	16 829,58 \$
Permis et dérogations	690,00 \$
Droits des carrières - sablières	58 826,50 \$
Ristourne logiciel municipal	789,25 \$
Location de salles	350,00 \$
Entretien signalisation touristique	250,00 \$
Bacs à ordures	451,25 \$
Revenus divers	32,90 \$
<u>Dépenses</u>	<u>749 886,52 \$</u>
Rémunération régulière	47 233,39 \$
Rémunération incendie	5 743,97 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	571 924,74 \$
Factures à payer	124 984,42 \$

Il est toutefois résolu de retirer des factures à payer, soit ceux de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. totalisant 78 329,62 \$ pour analyse.

Adoptée

244-09-2021 5.2 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM - NOMINATION

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière en titre est depuis quelques mois dans l'incapacité d'occuper son poste;

Attendu qu'il est devenu urgent de procéder à la nomination d'un candidat de manière intérimaire pour occuper les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du contrat d'embauche de Monsieur Denis Meunier pour occuper le poste de manière intérimaire et qu'il s'en déclare satisfait;

Attendu que ledit contrat aura une durée indéterminée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par Monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la nomination de Monsieur Denis Meunier au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et d'autoriser la mairesse, Madame Thérèse Francoeur, et les deux membres du comité Ressources Humaines, Madame Suzanne Dandurand, conseillère, et Monsieur Simon Lauzière, conseiller, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'embauche avec le directeur général par intérim.

Adoptée

245-09-2021 5.3 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

Attendu qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec afin d'avoir accès au dossier de la Municipalité et de pouvoir obtenir les informations utiles dans l'exercice de ses fonctions;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand
Appuyé par Monsieur Christian Girardin

Et résolu que Monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ci-après le représentant, soit autorisé:

À inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;

À gérer l'inscription de la Municipalité à clicSécur- Entreprises;

À gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Et également résolu que Madame Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe agisse en tant que co-responsable auprès de Revenu Québec avec les mêmes pouvoirs et obligations que la direction générale.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

246-09-2021 5.4 SIGNATURE DES CHÈQUES ET AUTRES – AUTORISATION

Attendu que le Conseil municipal a procédé à la nomination de Monsieur Denis Meunier au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 203 du Code municipal du Québec « Tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Provencher
Appuyé par Monsieur Douglas Beard

Et résolu d'autoriser Monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité à signer tous les chèques émis et billets ou autres consentis par la Municipalité auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond conjointement avec la mairesse, Madame Thérèse Francoeur ou en son absence ou incapacité d'agir par le maire suppléant/mairesse suppléante;

Il est également résolu qu'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Madame Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à le remplacer et à signer tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité.

Adoptée

247-09-2021 5.5 ORGANISME P'TITES BOÎTES À LUNCH - DON

Considérant la demande de l'organisme P'tites boîtes à lunch afin d'obtenir un don;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand
Appuyé par Monsieur Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le Conseil débourse, à même son budget annuel, la somme de 300 \$ à l'organisme P'tites boîtes à lunch.

Adoptée

248-09-2021 5.6 POLITIQUE CONCERNANT L'ENGAGEMENT ENVERS LES AÎNÉS (MADA)

Considérant que le 2 août 2021 a été donné un avis de motion concernant un règlement sur les aînés (es) vivants sur notre territoire;

Considérant que c'est une politique qui doit être adoptée et non pas un règlement;

Considérant qu'au Québec, la population vieillissante est à la hausse et que notre communauté n'échappe pas à ce phénomène, la Municipalité devra donc s'ajuster à cette nouvelle réalité dans ses décisions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Considérant que les personnes âgées font partie de notre communauté et qu'ils contribuent énormément au dynamisme municipal;

Considérant que les personnes âgées sont une immense source d'expérience de vie et de savoir-faire et qu'ils constituent une richesse inestimable pour toute la communauté;

Considérant que les personnes âgées ont droit à une qualité de vie décente dans un environnement sain et sécuritaire;

Considérant que de bonnes conditions de vie pour nos personnes âgées sont un incitatif à demeurer le plus longtemps possible dans leurs milieux de vie, à leurs domiciles;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand
Appuyé par Monsieur Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité s'engage et adopte la politique envers les aînés comme suit:

- à continuer d'être à l'écoute de ses aînés(es) et de répondre avec diligence à leurs besoins jugés essentiels et d'accorder une attention spéciale aux gens les plus vulnérables;
- à prendre tous les moyens possibles pour protéger sa population de gens aînés contre toute forme d'abus, de discrimination, d'intimidation ou de mauvais traitements à son égard;
- à soutenir et encourager les services et les organismes qui concernent et viennent en aide aux aînés(es) et de travailler en collaboration avec eux;
- à maintenir ses installations et tous ses services municipaux (locaux, parc, jeux etc.) faciles d'accès, sécuritaires et adaptés pour les gens aînés(es);
- à bien informer les gens aînés(es) sur les différents services ou événements qui leurs sont offerts et qui les concernent;
- à continuer d'encourager et promouvoir les activités physiques et les saines habitudes de vie pour nos aînés(es).

Adoptée

249-09-2021 5.7 EMBAUCHE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu que la Municipalité requiert pour son bon fonctionnement un directeur/chef d'équipe des travaux publics;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des qualifications et du contrat d'embauche de Monsieur Yves Letellier pour occuper ce poste et qu'il s'en déclare satisfait;

Attendu que ledit contrat aura une durée indéterminée;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand
Appuyé par Monsieur Douglas Beard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la nomination de Monsieur Yves Letellier au poste de directeur/chef d'équipe des travaux publics et d'autoriser la mairesse, Madame Thérèse Francoeur, et les deux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

membres du comité Ressources Humaines, Madame Suzanne Dandurand, conseillère, et Monsieur Simon Lauzière, conseiller, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'embauche avec le directeur/chef d'équipe des travaux publics.

Adoptée

250-09-2021 5.8 TRANSPORT COLLECTIF - ENTRE MUNICIPALITÉ ET DRUMMONDVILLE

Considérant qu'une démarche visant la mise en place d'une offre de transport collectif et de transport adapté est en cours sur la portion rurale du territoire de la MRC Drummond;

Considérant que les membres du Conseil ont lu, analysé et pris connaissance de la version révisée du projet et des coûts associés à ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par Monsieur Douglas Beard

et il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey n'adhère pas à l'offre de transport collectif et de transport adapté sur la portion rurale du territoire de la MRC Drummond.

Monsieur Éric Provencher demande que l'on enregistre sa dissidence

Adopté à la majorité des conseillers

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a reçu le rapport du directeur du service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'août 2021. La mairesse dépose ledit document à la séance.

251-09-2021 6.2 CONTRIBUTION ANNUELLE AU CLUB SOCIAL DES POMPIERS

Considérant la demande déposée le 15 août 2021 par Monsieur Pierre Blanchette, membre du Club Social des Pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey et directeur du service incendie, de déboursier la somme prévue au budget pour ledit club;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Girardin
Appuyé par Monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le Conseil débourse, à même son budget annuel, la somme de 650 \$ au Club Social des pompiers de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Non disponible.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

252-09-2021 7.2 EMBAUCHE - FIRME WATEROCLEAN - TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS DE LA RUE LAFOND

Considérant la nécessité d'engager une firme afin de procéder à l'analyse du cahier de charges/devis et la surveillance de chantier pour des travaux d'asphaltage;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand
Appuyé par Monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey embauche la firme WaterOClean Inc. afin de procéder à l'analyse du cahier des charges/devis et à la surveillance de chantier pour des travaux d'asphaltage de l'été 2021 au coût de 11 500 \$ plus taxes ainsi que 810 \$ plus taxes pour la surveillance de chantier de la rue Lafond (travaux réseau d'égouts).

Adoptée

253-09-2021 7.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-2021 - VOLET 8 : ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 484 866 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les compensations supplémentaires versées en 2020-2021 par rapport à celles de 2019-2020 doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Girardin
Appuyé par Monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

254-09-2021 7.4 ABAT-POUSSIÈRE, 2^E PASSE

Attendu la planification de 67 687 litres d'abat-poussière prévue pour l'année 2021 pour une deuxième passe;

Considérant la température qui n'a pas été favorable à l'épandage et le nivelage de l'abat-poussière en deuxième passe à ce jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard
Appuyé par Monsieur Christian Girardin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le Conseil autorise l'épandage, en autant que la température le permet, jusqu'à la fin octobre 2021;

Que soit envisagée l'extension suffisante des machineries afin d'arroser dans sa largeur les chemins nécessitant un épandage plus large;

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2021				
MOIS	2020	2021		↑ ↓
JANVIER	16,43	11,03	-5,40	↓
FÉVRIER	9,98	11,04	1,06	↑
MARS	11,49	11,05	-0,44	↓
AVRIL	10,98	11,58	0,60	↑
MAI	11,19	12,69	1,5	↑
JUIN	10,88	11,57	0,69	↑
JUILLET	17,09	17,52	0,43	↑
AOÛT	11,30	11,00	0,30	↓
SEPTEMBRE	10,75			
OCTOBRE	11,73			
NOVEMBRE	11,18			
DÉCEMBRE	16,48			
TOTAL	149,48			
SITE D'ENFOUISSEMENT 2021				
MOIS	2020	2021		↑ ↓
JANVIER	37,78	36,71	-1,07	↓
FÉVRIER	31,97	37,49	5,52	↑
MARS	33,79	51,61	17,82	↑
AVRIL	46,65	42,78	-3,87	↓
MAI	78,18	68,65	-9,53	↓
JUIN	43,13	39,73	-3,40	↓
JUILLET	43,08	39,01	-4,07	↓
AOÛT	44,79	61,21	16,42	↑
SEPTEMBRE	62,24			
OCTOBRE	68,37			
NOVEMBRE	40,40			
DÉCEMBRE	35,90			
TOTAL	566,28			



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

255-09-2021 8.2 ENTENTE ENLÈVEMENT ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET COLLECTE SÉLECTIVE - OFFRE DE SERVICES - RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT- FRANÇOIS

Considérant l'offre de services pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et la collecte sélective, présentée par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand
Appuyé par Monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services, pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et la collecte sélective, présentée par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François;

Que l'entente soit pour une durée de 5 ans, soit les années 2019 à 2023;

Que le coût du service pour la première année soit fixé à 81 730,50 \$ pour 803,5 unités, auquel est ajouté une somme forfaitaire fixe de 4 675,00 \$ pour le carburant;

Que l'entente prévoie une augmentation sur le coût annuel, du tarif de l'année précédente indexé du taux de 2% et l'ajustement du nombre d'unités, plus une somme forfaitaire fixe de 4 675,00 \$ pour le carburant, pour chacune des années 2020 à 2023;

Que le Conseil autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente de service pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et la collecte collective avec les représentants de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, suite aux indications spécifiées précédemment, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée

256-09-2021 8.3 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Considérant la proposition d'un projet d'entente du Centre de valorisation des eaux usées (CVE) de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey fait le mesurage des fosses septiques et a des procédures spécifiques concernant la gestion des boues de fosses septiques;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par Madame Suzanne Dandurand

Et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey n'adhérera pas à l'entente de gestion des boues de fosses septiques proposée par la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

257-09-2021 8.4 APPUI À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE DANS SES DÉMARCHES CONTRE LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE WASTE MANAGEMENT ET LA DÉCLARATION D'UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE TELLE QU'ENVISAGÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Considérant qu'un projet de décret émanant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été publié le 7 juillet 2021 à la Gazette officielle du Québec, « Projet de décret – Concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de permettre l'aménagement et la poursuite de l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique sur certains lots situés sur le territoire de la Ville de Drummondville »;

Considérant qu'en vertu du décret 993-2020 du 23 septembre 2020, la quantité de matières résiduelles qui pourrait être éliminées annuellement est de 430 000 tonnes métriques pour une durée maximale de dix (10) ans, ce qui fait fi du droit de regard établi en 2016 à 370 000 tonnes par la MRC Drummond;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand
Appuyé par Monsieur Douglas Beard

Et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie les démarches de la Ville de Drummondville contre le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Waste Management et la déclaration d'une zone d'intervention spéciale telle qu'envisagée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a reçu le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'août 2021. La mairesse dépose ledit document à la séance.

258-09-2021 9.2 DEMANDE À LA CPTAQ – MACHINERIE MARCEL HOULE INC.

Considérant que la compagnie Machineries Marcel Houle Inc. est localisée dans la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

Considérant que sur cette propriété, (lot : 5 739 014), une scierie et autres usages de transformation de matières premières était en opération jusqu'en 2009 (No. dossier 402990);

Considérant que l'entreprise actuelle désire modifier l'usage INDUSTRIEL pour COMMERCIAL, usage non prévu à la réglementation municipale;

Considérant que l'usage exclusif désiré fait partie du groupe Commercial C-3 et que le règlement a été modifié tel que la Loi l'exige;

Considérant que la Municipalité a reçu de la MRC de Drummond le certificat de conformité au schéma d'aménagement en date du 16 juin 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Considérant que le règlement 547 a été modifié - Voir les extraits qui suivent:

Article 1 :

Le contenu du 4eme alinéa intitulé « C 3.4 » de l'article 112 intitulé Le groupe commercial « C-3 » est modifié par l'ajout suivant :
c) Servant à la vente et l'entretien mineur (à l'intérieur d'un bâtiment) de machinerie lourde;

Article 2 :

La grille des usages et normes est modifiée par l'ajout de l'usage Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment à la zone « Av-2 »;

Article 3 :

La note 19 est ajoutée à l'usage « Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment » pour la zone « Av-2 »;

Article 4 :

Le contenu de la note 19 est le suivant :
Usage permis seulement sur un site bénéficiant d'une autorisation pour fin autre qu'agricole de la CPTAQ. Une aire d'étalage ne peut dépasser la superficie du bâtiment où l'entretien mineur se fait et doit se situer en cour avant. Une aire d'entreposage temporaire ne peut dépasser une superficie de 0,5 ha et doit être située en cour arrière et être entourée d'une zone boisée et d'un paysagement pour les parties visibles de la route.

Article 5 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur, le point 3 est modifié en ajoutant à la liste des articles autorisés sans support : véhicules lourds :

3. L'étalage commercial extérieur sans l'aide d'un support quelconque n'est pas permis. Ainsi, aucune marchandise ne peut être déposée directement sur le sol à l'exception des véhicules légers, véhicules lourds, les roulettes, les maisons motorisées, les embarcations, les marchandises en vente dans les pépinières et les centres de jardinage, les arbres-de-Noël, les piscines, les remises, les abris temporaires, les tuyaux et les maisons mobiles ou préfabriquées.

Article 6 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur le point 6 est modifié en ajoutant à la liste des articles autorisés hors de la bande de 2 m : véhicules lourds :

6. L'étalage commercial extérieur doit s'effectuer dans une bande de 2 m adjacente au bâtiment principal. Cette disposition ne s'applique toutefois pas à l'étalage de véhicules légers, véhicules lourds, les roulettes, les maisons motorisées, les embarcations, les marchandises en vente dans les pépinières et les centres de jardinage, les arbres de Noël, les piscines, les remises, les abris temporaires, les tuyaux et les maisons mobiles ou préfabriquées. Toutefois pour toutes les zones où il y a des stations-service et des postes d'essence, il est permis de faire de l'étalage extérieur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

également sur l'îlot des pompes, pourvu que la marchandise soit offerte sur des présentoirs ;

Article 7 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur, le point 8 est modifié en modifiant la hauteur maximale permise à 4 m pour les véhicules lourds seulement.

8. La hauteur maximale permise pour de l'étalage extérieur est de 2 m et de 4 m pour les véhicules lourds;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage 547;

Considérant que de l'opinion de la Municipalité, après pondération des dispositions des articles 12 et 62 de la LPTAAQ suivant sa connaissance de la dynamique de la communauté agricole de Saint-Félix-de-Kingsey, le projet n'est pas de nature à nuire à l'exploitation de l'agriculture et forestière dans le secteur;

Considérant que des mesures de protection et d'identification de la bande de 10 mètres en bordure du marécage et du cours d'eau protégé seront respectés;

Considérant que l'usage habitation n'est pas permis et que le propriétaire devra déménager et libérer le bureau;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard
Appuyé par Monsieur Christian Girardin

et il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande de Machinerie Marcel Houle Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole;

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la direction générale à signer tout document donnant effet à cette résolution.

Monsieur le conseiller Jean-François De Plaen demande que l'on enregistre sa dissidence.

Adopté à la majorité des conseillers

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'août 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

10.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR ET DU BUDGET DE L'ÉTÉ 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a reçu le rapport des activités du camp de jour de l'année en cours, rédigé par Mme Annie Provencher, coordonnatrice. La mairesse dépose ledit document à la séance ainsi que le budget préliminaire du camp de jour.

259-09-2021 10.3 LOCATION CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ - ESPACE EN MOUVEMENT

Considérant que la Municipalité souhaite donner l'opportunité de bouger et de s'amuser en même temps à sa population;

Considérant que Madame Nathalie Gagnon de Espace en mouvement désire donner différents cours, tels que cardio latino danse, pilates, yoga, spinning, etc.

Considérant que Madame Gagnon souhaite utiliser le Centre Eugène-Caillé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par Madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la Municipalité prête gratuitement le Centre Eugène-Caillé à Madame Nathalie Gagnon de Espace en mouvement afin qu'elle puisse y donner différents cours pour la présente saison automnale.

Adoptée

11. SUJETS DIVERS

11.1 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le **4 octobre 2021, dès 19 h 30**, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

260-09-2021 11.2 VENTE DE BIENS USAGÉS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la Municipalité souhaite se départir de différents équipements et objets qui ne sont plus utilisés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Provencher
Appuyé par Monsieur Christian Girardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la Municipalité fasse un appel d'offres pour la vente des différents équipements et objets qui ne sont plus utilisés et qu'une période de temps soit allouée pour permettre de visualiser les articles en vente.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, la mairesse invite les personnes présentes à poser leurs questions au conseil municipal. De plus, le public est invité à présenter ses questions au conseil municipal par écrit, en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (courrier, courriel, télécopieur ou livré directement à l'hôtel de ville).

261-09-2021 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard
Appuyé par Madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la séance soit levée à 21h.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur AMA
Mairesse

Denis Meunier
Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim